

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille douze, le 18 octobre, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

Etaient présents : Mr Maurice BOIXIERE - Mr Jean-Yves PRIE - Mr Didier JUIN - Mr Bertrand PANGAULT- Mr Jean REUNGOAT- Mr Jean- François HULAUD - Mr Pierre CHOUIN - Mr Patrice ROBIN - Mr Jean-François LOREE - Mme Jeanine DUFEIL - Mr Serge AUFFRET - Mr Cyrile REMOND - Mr Sébastien GABILLARD - Mme Françoise VAN DIEN - Mme Jeanine ROUXEL - Mme Véronique MEHEUST - Mme Louise BERTEL FERRAND - Mme Geneviève BONNETE

Absents : Mme Joëlle DENOUAL (excusée, pouvoir à Mr CHOUIN) Mme Tiphaine TARDIF (excusée, pouvoir à Mme Jeanine DUFEIL)

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte. Le procès-verbal de la séance du 20 Septembre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU

TRAVAUX

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, Monsieur COURCHINOUX, Architecte, qui a été retenu pour travailler sur l'aménagement de la rue de Dinan et celle de Bellevue, il précise qu'il a eu l'occasion d'œuvrer pour la commune en 1994/1995, 2003/2004.

Présentation du projet par Mr COURCHINOUX :

Aménagement de la route de DINAN

L'aménagement de la route de Dinan se fera dans la continuité et l'esprit de celui du centre ville.

Cette portion d'aménagement sert de liaison entre le centre ville et l'entrée de la commune.

L'important est de marquer l'aménagement comme une voie d'agglomération urbaine et non comme une route départementale traversante.

Assurer la sécurité et le déplacement des piétons par la création de trottoirs répondant aux critères des PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Trottoirs élargis à la sortie de l'école, créant même l'esprit de placette qui recevra un « kiosque » servant de point de rencontre et d'attente des parents à la sortie des enfants.

La surface sera marquée par une décoration jusqu'au passage « piétons » proche, avec protection de barrières afin d'éviter d'aller sur la rue.

Ce passage « piétons » sera surélevé formant un ralentisseur.

A l'entrée de l'école, l'arrêt du car de transport des enfants est aménagé par un accès à celui-ci, en toute sécurité.

A la suite de l'arrêt du car, six places de stationnements protégés.

Ces places permettent un stationnement aisé pour les parents et pour les clients de la cidrerie (passage « piétons » donnant sur le calvaire).

Les trottoirs dans l'ensemble seront pavés sauf devant la cidrerie et le centre de secours où ils seront enrobés.

En venant de DINAN en bas de la rue, un ralentisseur est créé avertissant de l'entrée de l'agglomération et obligeant à ralentir.

Du côté des habitations dans le sens montant, des poches de plantations embelliront l'entrée de la ville par un fleurissement de qualité.

Le coût estimé de ces travaux s'élève à : 295.000 euros H.T.

Aménagement de la rue de Bellevue

Le cœur de cette rue étroite se situe au niveau de l'école « Notre Dame ». Le projet consiste à intégrer cette réalisation dans le cadre général des rues avoisinantes qui possèdent un caniveau central.

Le « sens unique » de circulation retenu, de la cité de la Rance vers l'église, permet l'arrêt-minute du bus scolaire à hauteur du portail d'accès à l'école. Une barrière sécuritaire fixe positionnée le long du mur de la cour de récréation matérialise un cheminement piétonnier, hors voie de circulation, assurant aux familles et aux enfants de rejoindre sans danger le parking situé en « avant » de la salle Ste Jeanne d'Arc.

L'aspect global de cette réalisation sera convivial avec une chaussée en revêtement « bitumé », égaillé par des dessins en résine de couleur sable à l'entrée, le long du mur d'enceinte de l'école.

Le coût complet de cette opération est estimé à 125.000 euros H.T.

Monsieur le Maire interroge l'Assemblée sur d'éventuelles observations, quelques Elus émettent des questions et des réactions suite à cet exposé.

Monsieur le Maire remercie Mr COURCHINOUX pour son intervention et annonce que nous le solliciterons à nouveau lors d'une réunion publique avec les Riverains des deux rues afin de présenter ce projet.

CHAUFFAGE au GAZ NATUREL :

CANTINE, SALLE des FETES, ECOLES

Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux Finances, rappelle qu'à la dernière séance de Conseil Municipal, le chauffage de la Mairie, du presbytère et des pavillons a été entériné.

Monsieur BOIXIERE présente les deux devis pour les bâtiments suivants :

	VEOLIA T.T.C.	GAZ DEPANNAGE TTC
ECOLE PUBLIQUE :	13 859,38 €	22 798,98€
SALLE DES FETES :	16 671,45 €	6 248,47€
CANTINE :	2 866,81 €	2 030,81€

Entendu l'exposé de Monsieur Maurice BOIXIERE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents porte son choix sur les propositions les moins disantes :

Sont retenues :

VEOLIA pour l'école Publique	:	13 859,38 €
GAZ DEPANNAGE pour la Salle des Fêtes	:	6 248,47 €
GAZ DEPANNAGE pour la cantine	:	2 030,81 €

Monsieur Maurice BOIXIERE précise que le coût de raccordement du chauffage de l'église s'élève à 11.000 €. Ce passage au gaz naturel pour l'église et le presbytère représente pour la paroisse une économie annuelle sur la fourniture du gaz de 3.000 €. Aussi, la paroisse a donné son accord pour prendre en charge l'installation du gaz naturel pour le chauffage de l'église soit 11.000 €.

POINT SUR L'ACHEMINEMENT DU GAZ

Monsieur Jean REUNGOAT, Adjoint aux affaires Générales, explique un petit décalage au niveau délais dû à l'arrêt momentané des travaux du gaz, Rue du Val d'Orient, à cause d'une déviation mise en place par le Conseil Général 35 suite aux travaux du rond point de la Saboterie.

Monsieur REUNGOAT expose la situation de l'acheminement du gaz à ce jour :

Les travaux concernant la distribution du « Gaz naturel » sur notre commune sont entrés dans leur phase terminale.

Nous pouvons considérer que le réseau de desserte est désormais réalisé à 90 %.

Quelques particuliers viennent de se décider à solliciter leur raccordement.

La mise à l'épreuve des tronçons sur réseau va se dérouler début novembre. Cette action consiste à réaliser les essais de pression et d'étanchéité de l'ensemble des canalisations. Au cours de cette phase délicate, des torchères pourront être aperçues au moment de la purge des circuits. Ceci ne présente pas de réel danger dès lors que les périmètres de sécurité temporaires sont respectés. A l'issue de ces essais, et si ces derniers se révèlent concluants, le raccordement entre les trois zones pourra être effectué. La « mise en gaz » complète du réseau sera alors imminente.

Parallèlement à cette dernière phase technique pilotée par la Société VEOLIA, titulaire de la Délégation de Service Public du réseau de distribution, le futur « client/utilisateur » sera sollicité du fait que la fourniture de gaz naturel est ouverte à la concurrence.

La molécule de gaz pouvant être fournie par différents acteurs agréés : (ALTERGAZ, ANTARGAZ, EDF, ENI, GDF, POWEO, VEOLIA-EAU/REGION GAZ), le particulier alimenté par ce mode d'énergie, devra choisir un fournisseur parmi ces sociétés. De même, il aura le choix entre le tarif régulé (déterminé par l'état et relativement stable) et un tarif « prix de marché » déterminé par l'opérateur à partir du tarif régulé (souvent moins cher à la signature du contrat) fixe pour un, deux ou trois ans, puis recalculé en fin de contrat. Ce même contrat pouvant alors être renouvelé ou non.

Pour faciliter la décision de chaque particulier, il est conseillé de se rapprocher de l'installateur qui réalise le raccordement du compteur à l'habitation.

Ce dernier pourra judicieusement prodiguer les conseils adaptés tant au niveau choix du fournisseur, que de la formule et du tarif de la molécule de gaz.

Cette phase ultime actuellement en cours, revêt une importance capitale tant au niveau technique que pratique pour l'utilisateur.

Tous nos remerciements à chaque Pleudihennais pour sa patience et sa compréhension affichées tout au long du chantier.

Après quatre mois de travaux (et de gêne en particulier au niveau de la circulation routière), notre commune va retrouver le calme du bord de rance, mais posséder également un atout supplémentaire avec cette desserte en « gaz naturel », gage de modernité et d'économie.

SECURISATION du CLOCHER DE L'EGLISE

CHOIX d'un BUREAU DE CONTROLE et d'un COORDONNATEUR S.P.S.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de nommer un Coordinateur SPS (coordination Sécurité Chantier et Protection de la Santé) et un Bureau de Contrôle dans le cadre des travaux de Sécurisation du Clocher de l'église de notre commune.

Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux Finances, présente les propositions reçues :

Mission S.P.S.	Devis SOCOTEC :	2 368,08 € T.T.C.
	Devis IPAC :	2 116,92 € T.T.C.
Contrôle Technique :	Devis SOCOTEC :	4 197,96 € T.T.C.
	Devis B.T.P :	2 392,00 € T.T.C.

Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de retenir pour :

- la mission S.P.S. :

l'offre de la Sté IPAC, moins-disante, pour un montant de **2 116,92 € T.T.C**

- le contrôle technique :

l'offre de la Sté B.T.P, moins-disante, pour un montant de **2 392,00 € T.T.C**

MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion va avoir lieu avec les Membres de la profession médicale et Mr LAUNAY, Architecte, afin de présenter ce projet. Il y aura peut-être lieu de préempter les habitations concernées. Une demande d'estimation de ces biens a été faite aux domaines. Avec les éléments que nous allons recevoir, une proposition sera faite lors du prochain conseil.

SALLE DES FETES : Infiltration d'eau et odeurs

Monsieur Maurice BOIXIERE explique qu'il y a une infiltration d'eau au niveau de la porte de l'extension, l'Architecte Mr HASLE est passé constater. Il n'y a qu'un seul point d'ancrage pour fermer cette porte. Le haut de la porte ne ferme pas bien. Il prévoit d'installer une bavette en haut de la porte qui ne gênerait pas son ouverture.

En ce qui concerne les odeurs, il va faire rechercher l'origine, peut-être au niveau des toilettes qui n'auraient pas de sortie. Les odeurs s'amplifient surtout quand on utilise le lave-vaisselle.

EDITION D'UN BULLETIN MUNICIPAL « hors série » **CHOIX de l'IMPRIMEUR**

Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux finances, propose à l'assemblée de renouveler l'expérience de l'an passé d'une édition d'un bulletin municipal « hors série ».

Il présente deux devis d'imprimeurs pour réaliser ce bulletin :

- Imprimerie PEIGNE (TADEN) : **1 755,00 € H.T.**
- Imprimerie DE LA RANCE (QUEVERT) : **1 745,00 € H.T.**

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de retenir la proposition de l'imprimerie de la Rance, moins-disante, pour un montant de **1 745,00 € H.T.**

BIBLIOTHEQUE : VENTES DE LIVRES

Madame Geneviève BONNETE, Conseillère déléguée Bibliothèque et ALSH, explique que la Bibliothèque doit procéder au désherbage.

Désherber, c'est pour optimiser la rotation des collections, offrir une meilleure adéquation de la collection aux besoins du public, mettre les dernières acquisitions en valeur, pour des raisons matérielles de manque de place, on ne peut plus insérer les nouveautés.....

Les bénéfices du désherbage c'est gagner de la place, du temps, de la crédibilité auprès du public, améliorer l'aspect général des collections...

Madame BONNETE demande s'il est possible d'organiser une vente des livres retirés suite au désherbage une ou deux fois par an, le mardi de préférence, au printemps.

Le prix des ouvrages mis en vente serait compris entre 0,50 cts d'Euro et 3 €.

Ceux qui ne seraient pas vendus, pourraient être donnés ou détruits.

Un état précis devra être établi afin d'avoir une traçabilité de ces livres.

Entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DONNE un avis favorable à la vente de ces livres une ou deux fois par an, le mardi, au printemps, et aux dons où à la destruction des invendus.

CANTINE : Demande de 2 Heures supplémentaires pour Mme MARZIN

Monsieur Jean REUNGOAT, Adjoint aux affaires générales, explique le contexte à la cantine :

Actuellement, il y a 250 repas servis par jour au lieu de 220 il y a 3 ans. La situation est en constante évolution et nous arrivons à saturation avec en instantané 175 places assises. Or jeudi 11 octobre, il y avait 175 enfants rationnaires au premier service (école privée) et 78 au 2^{ème} service (école communale), soit au total 253 repas servis.

De plus à la rentrée des vacances de la Toussaint, il y aura 2 enfants de plus à l'école privée et 4 à l'école publique. Pour Janvier, à ce moment 2 nouvelles inscriptions à l'école privée.

Pour le cuisinier, Mr BESSE, l'accroissement du nombre de repas à préparer entraîne une augmentation du nombre de plats à réaliser, dans le même temps, il doit préparer les hors d'œuvres et les desserts des petits, couper leur viande, enlever les capsules des yaourts.....

En vue de l'aider et faciliter la préparation des repas, l'idéal serait que Mme BOISHY soit en cuisine de 7 h 30 à 11 h 00 (sans modification de ses horaires) mais ne serait pas en salle pour la mise en place des couverts.....

Pour ce faire, il serait souhaitable d'augmenter les horaires de Madame MARZIN à hauteur de 2 h par jour, ceci la ferait débiter son travail à 9 h au lieu de 11 h. Pendant ces 2 heures, elle préparerait les salles à manger (tables, chaises, couverts, serviettes...) du premier service et mise en place du 2^{ème} service.

Madame MARZIN passerait donc de 24 heures à 32 heures par semaine ce qui entraînerait une augmentation de son salaire de 254 € brut par mois, soit 220 € net par mois.

Monsieur le Maire précise que le fait de n'avoir pas une cantine assez grande, nous a contraints à faire deux services. D'ici la fin du mandat, il n'y aura pas le temps, ni les moyens financiers, de revoir l'organisation de la cantine.

Entendu l'exposé de Mr REUNGOAT,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la Proposition d'ajouter 2 heures de travail supplémentaires par jour à Mme MARZIN.

LE SENTIER LITTORAL

Monsieur Pierre CHOUIN, délégué à l'environnement, explique que ce dossier a avancé sérieusement. Il est passé à l'unanimité à la Commission des Sites.

Il faut maintenant attendre la signature du Ministre, ce qui peut prendre 2 ou 3 mois. A la suite, il faudra avertir les Propriétaires du passage, il y a 225 parcelles.

Cela va prendre un peu de temps, car il faut tenir compte de la nidification des oiseaux. Les travaux sur place ne pourront se faire qu'à partir d'octobre 2013.

Les services maritimes fournissent le bois, certains travaux pourront être faits comme des escaliers, échelles, passerelles.....

Mr le Maire, précise qu'on s'engage à reprendre l'Association Ker Maria dès Janvier, une délibération sera prise lors du prochain conseil pour l'inscrire dans le budget 2013.

A noter qu'à la Ville GER, il y a des mouillages sauvages. Il faut préserver la faune et la flore.

**RECENSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE EN VUE DE LA
REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT
POUR 2013**

Monsieur Jean-Yves PRIE, Adjoint aux travaux, rappelle que chaque année la préparation de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) donne lieu à un recensement des données physiques et financières des communes. Un des critères retenu pour le calcul de la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale (DSR) est celui de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal. Il confirme que la loi du 9 décembre 2004, n° 2004-1343 a modifié le code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcées par le conseil municipal, sans enquête préalable.

Monsieur PRIE, précise que la longueur de voie en 1994 était de 59 457 m.

Monsieur PRIE avec le Responsable Technique a mesuré la voirie, en tenant compte des nouvelles voies suite aux constructions de lotissements, il y a lieu d'ajouter à ce jour : 5 223 m, ce qui porte la longueur de voirie à 64 680 m.

Entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour intégrer ces **5 223 m** dans la voirie communale portant de ce fait, la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal à : **64 680 m**.

DECOMPTE ATSAT 2012

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Pleudihen a signé une convention avec l'Etat dans le cadre de l'A.T.E.S.A.T (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) qui a pris effet au 1^{er} janvier 2010.

Cette convention a pour mission de donner des conseils en ce qui concerne la voirie communale et d'assister la commune dans la gestion des arrêtés de circulation.

Cette convention a été signée pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Ces deux années expirent au 31 décembre 2012.

Monsieur le Maire et Monsieur BOIXIERE informent l'assemblée que nous n'utilisons jamais ce service.

Vu l'exposé ci-dessus, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de ne pas renouveler cette convention au 1^{er} Janvier 2013.

Pas de délibération.

COURRIER CONSEIL GENERAL/AMF (création d'un établissement public)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général qui décide de créer une structure destinée à aider les communes en leur apportant une solution d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie, de l'aménagement urbain, de l'assainissement et de l'immobilier. Le Conseil Général met à disposition des moyens humains (5 postes) et matériels.

Il est proposé le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de soixante quinze centimes d'Euro par habitant DGF, d'inscrire cette dépense au budget, entendu que le montant annuel définitif sera fixé par le Conseil d'administration de l'établissement public.

Entendu la lecture du courrier,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents, décide d'attendre un peu afin d'avoir plus d'informations, souhaite différer cette demande et ne pas adhérer à cet établissement public pour l'instant.

**Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale
Fusion de la communauté de communes de Dinan et la communauté de
communes du Pays d'Evrans**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Le Préfet concernant le rapprochement des communautés de communes de DINAN et EVRAN.

Monsieur le Maire précise que les élus des deux communautés se sont rencontrés à de nombreuses reprises et des réunions ont eu lieu sur les principales compétences exercées par ces deux communautés.

Le Maire informe le Conseil que la CODI a étudié sur un plan financier les conséquences d'un rapprochement de ces deux communautés de communes.

Il en ressort compte-tenu du coefficient d'intégration fiscale de la communauté de communes d'Evrans que cette fusion pourrait apporter une augmentation de la DGF assez substantielle pour la nouvelle communauté, ceci permettrait bien entendu d'augmenter les capacités d'investissements de la nouvelle communauté composée de 26 communes.

Si le projet de fusion est validé par les communes, l'année 2013 pourra être consacrée à l'harmonisation des compétences afin que la nouvelle communauté soit constituée au 1^{er} janvier 2014.

Plusieurs Conseillers Municipaux ont été amenés à donner leur avis.

En conclusion de cet exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner un avis relatif à la fusion des Communautés de Communes de DINAN et D'EVTRAN.

Entendu la présentation et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, donne un avis favorable pour la fusion de la Communauté de Communes de DINAN et la communauté de communes du Pays d'Evran.

CONTRAT LEGIONELLES/RESEAU D'EAU CHAUDE SANITAIRE POUR TOUS LES ETABLISSEMENTS

Monsieur Maurice BOIXIERE fait part à l'assemblée que LDA (Laboratoire Développement Analyses) nous rappelle qu'à partir de cette année, selon l'arrêté du 1^{er} février 2010, nous avons obligation de faire procéder à la recherche des Légionelles dans tous les établissements recevant du public équipés de douches dont nous avons la gestion comme les installations sportives, installations touristiques, installations sociales.....
Quelques Elus demandent de se renseigner pour les douches de la Salle des Fêtes avant de se prononcer.

COURRIER DE Mr REVEL, Père de Clotilde

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier adressé par Mr REVEL qui remercie très chaleureusement le Conseil Municipal de ses encouragements. Il demande à ceux qui le veulent, de lui adresser des témoignages afin de constituer un « dossier souvenirs » pour les enfants de Clotilde.

QUESTIONS DIVERSES

LE VILLAGE DU CHEVAL

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 6 ou 7 ans on parlait du Village du Cheval à « La Touche Porée », la commune avait obtenu une zone NAh.

Ce dossier est à nouveau d'actualité, Monsieur le Maire explique la configuration du terrain. C'est un projet global, permis groupé présentant 25 maisons d'environ 180 à 220 m². Ce dossier a été reçu en Mairie début Octobre et a été transmis aux Services de l'urbanisme.

LE PORTAGE DES REPAS

Monsieur Bertrand PANGAULT, précise que le portage des repas se passe bien. Actuellement, il y a 20 personnes d'inscrites, tout le monde a l'air satisfait. L'employée qui assure la livraison met 1 h 30 à 1 h 45 pour servir ces repas à domicile.

CONCERT DE NOEL

Monsieur le Maire précise qu'il y a plusieurs pistes, qu'on attend des tarifs, il y a une proposition pour la chorale « du bout du monde » de Brest.

Madame Jeanine DUFEIL, sur proposition de Mme Tiphaine TARDIF, soumet l'idée d'honorer Clotilde en donnant son nom soit au city-stade, soit un square.

Monsieur le Maire répond qu'il faut y réfléchir.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, séance close à 00 h 15.